

Adapter la gestion de l'eau au changement climatique pour préserver l'avenir

par Jean-François Donzier

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestable.

Les ressources en eau douce seront directement touchées dans les toutes prochaines années, et en particulier dans le bassin de la Méditerranée, avec pour conséquences annoncées :

- le renforcement des phénomènes hydrologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, avec le risque de pertes humaines, de destructions et de dommages économiques catastrophiques ;
- la fonte des glaciers et la réduction de l'enneigement des zones de montagnes, qui de ce fait ne joueront plus leur rôle irremplaçable de « châteaux d'eau de la planète », en assurant une régulation des débits des grands fleuves qui y prennent tous leur source ;
- une modification des espèces végétales et de la couverture des sols, qui se traduira par une érosion accrue et des changements dans la production agricole ;
- une remontée du niveau des mers et des océans, qui risque de noyer les basses terres côtières, notamment les zones de polders, ainsi que les deltas et embouchures des fleuves, dont l'écoulement sera modifié ;
- des zones de vie humaine et d'activité économique très étendues se trouveront gravement menacées ;
- une pénétration des eaux salées à l'intérieur des terres, comme du biseau salé dans les aquifères côtiers ;
- et des déplacements importants de populations.

Une réflexion prospective via des programmes de recherche adaptés

Les conséquences démographiques, économiques et écologiques risquent d'être très importantes.

Il est donc indispensable de travailler à l'adaptation des politiques de gestion des ressources en eau, en prenant en compte les éléments nouveaux du changement climatique. Il faut notamment évaluer rapidement, selon divers scénarios, les conséquences hydrologiques et agronomiques de ce changement et augmenter les réflexions prospectives par le développement de programmes de recherche adaptés.

Pour cela, des mesures d'anticipation de ces changements doivent être envisagées au niveau de chaque bassin versant, dès les toutes prochaines années, dans le cadre notamment des plans de gestion ou des schémas directeurs de bassin et des programmes de mesures à mettre en œuvre pour la réalisation concrète de leurs objectifs.

Le réchauffement climatique risque probablement d'augmenter la fréquence d'événements extrêmes, comme les inondations et les sécheresses.

Une approche coordonnée de la protection contre les inondations

- Il faut d'abord faire de la solidarité « amont - aval » le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants

- Dans les bassins transfrontaliers en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées et en partageant les responsabilités.

La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée combinant la protection des personnes et les biens, la réduction des vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la re-création des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la publication d'« atlas » de zones inondables, la maîtrise de l'urbanisation, et l'alerte et l'éducation.

Les Cercles Internationaux d'échanges sur la gestion des inondations sont des plates-formes utiles pour améliorer nos connaissances.

En ce qui concerne les sécheresses

La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être, d'ici une génération, un des principaux facteurs limitant le développement économique et social dans beaucoup de pays, notamment sur le pourtour de la Méditerranée.

La prévention de ces sécheresses à répétition ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.

Il ne faut plus mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable

Pour une meilleure valorisation de l'Eau

Des Plans de Gestion de la Rareté de l'Eau doivent affirmer la priorité à l'eau potable, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages. Ils doivent assurer une meilleure valorisation de l'eau et des ressources en eau existantes avant de lancer des projets de mobilisation de nouvelles ressources.

L'économie de l'eau, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités.

Il est indispensable de renforcer très rapidement à l'échelle mondiale les actions nécessaires pour assurer une véritable gestion intégrée des ressources en eau, d'autant que les ressources en eau douce sont limitées et menacées partout dans le monde et leur meilleure gouvernance, respectueuse de l'environnement, est l'une des principales clefs au développement durable.

L'eau douce est indispensable pour maintenir la vie sur notre planète et pour la santé, la paix et le progrès socio-économique de nos sociétés.

Changement climatique, pollution, gaspillage, destruction des écosystèmes...et autres. La gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, respectueuse des écosystèmes aquatiques et des territoires, pour préserver l'avenir et l'héritage de l'humanité. Les objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement ne pourront pas être atteints sans que des progrès significatifs soient accomplis simultanément

pour introduire une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.

Ces bassins versants sont les territoires géographiques naturels pertinents pour organiser cette gestion intégrée et équilibrée.

En effet, les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

Depuis les années 90, des progrès significatifs ont, d'ores et déjà, été réalisés :

L'expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que la GIRE apporte un réel avantage de gouvernance, Et doit être organisée :

1) à l'échelle des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères ;

2) en s'appuyant sur des systèmes intégrés d'information, permettant de connaître les ressources et leurs usages, les pressions polluantes, les écosystèmes et leur fonctionnement, d'identifier les risques et de suivre les évolutions.

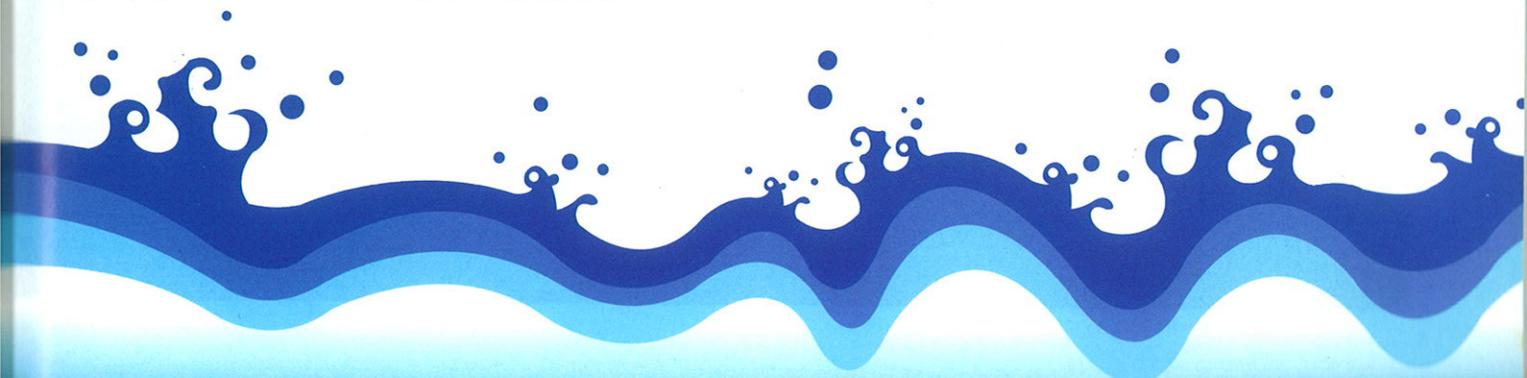
Ces systèmes d'informations devront servir de base objective à la concertation, à la négociation, à la prise des décisions et à l'évaluation des actions entreprises, ainsi qu'à la coordination des financements des différents bailleurs de fonds ;

3) sur la base de plans de gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme ;

4) par la réalisation de Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs ;

5) en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe « pollueur-payeur » et de systèmes « utilisateur-payeur » ;

6) avec une participation à la prise des décisions des administrations gouvernementales et des autorités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs.



En effet, c'est cette participation qui assurera, dans la concertation, l'acceptabilité sociale et économique des décisions, en tenant compte des besoins réels, des dispositions à agir et des facultés contributives des acteurs de la vie sociale et économique.

La décentralisation est la base de l'efficacité des politiques de l'eau.

Cadres juridiques et institutionnels adéquats

Les cadres juridiques et institutionnels doivent permettre l'application de ces six principes. L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives.

Il est notamment nécessaire de tenir compte de la situation particulière des 276 centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés par au moins deux pays riverains ou davantage.

Des accords de coopération doivent être initiés ou confortés entre les pays riverains des bassins transfrontaliers, pour y instaurer une indispensable solidarité de bassin.

Il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions Internationales ou d'organismes équivalents et de renforcer celles ou ceux qui existent déjà.

Les accords de gestion des aquifères transfrontaliers doivent, en particulier, être développés, compte tenu de leur fragilité.

Savoir c'est pouvoir

L'amélioration de la connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages est indispensable pour permettre les prises de décisions.

Il est recommandé aux Pouvoirs Publics de considérer la mise en place de systèmes complets d'information, comme une obligation préalable et d'en promouvoir la création.

Les réseaux d'annonce des crues, des sécheresses et des pollutions doivent être développés et coordonnés pour mieux réagir face aux désastres naturels provoqués par les eaux et pour protéger les vies humaines et les biens.

Il est indispensable de bien préciser quelles sont les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes et de leur garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements correspondants, mais encore, et de façon impérative, les mécanismes financiers permettant d'assurer leur fonctionnement



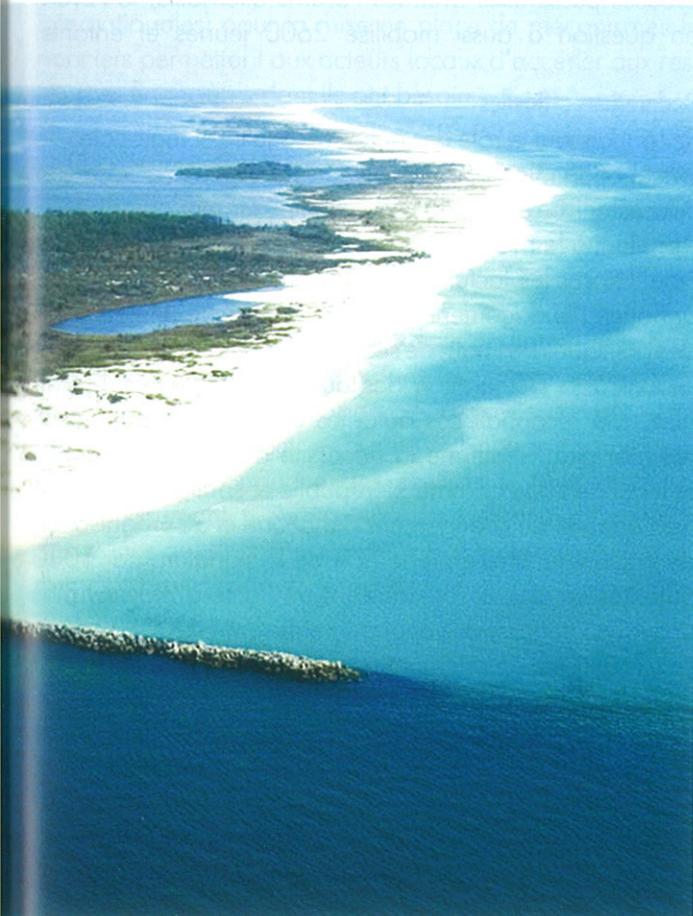
continu sur le long terme.

Il faut favoriser l'émergence de compétences dans ce domaine et soutenir les travaux visant à la définition de standards et de nomenclatures communes pour l'administration des données, afin de permettre des échanges, des comparaisons et des synthèses d'information entre partenaires à tous les niveaux pertinents d'observation.

De l'utilité du RIOB

Dans ce contexte, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) est une association à but non lucratif, dont les objectifs sont les suivants :

- 1-développer des relations permanentes entre les organismes intéressés et favoriser entre eux les échanges d'expériences et d'expertises ;
- 2-promouvoir les principes et les moyens d'une gestion intégrée des ressources en eau pour le développement durable ;



- 3-faciliter l'élaboration des outils adaptés ;
 - 4-développer l'information et la formation ;
 - 5-encourager l'éducation des populations ;
 - 6-évaluer les actions engagées et en diffuser les résultats.
- Le Réseau s'appuie sur la volonté de ses membres à travailler ensemble.

Peuvent être membres du RIOB les personnes morales suivantes :

- les Organismes de Bassin bien sûr,
- les administrations gouvernementales intéressées à appliquer la GIRE par bassin,
- les organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions liées à la GIRE,
- au sein d'une même région géographique, les membres du RIOB peuvent constituer leur propre « Réseau Régional », comme c'est le cas en Méditerranée avec le REMOB.

Pour conclure, il faut souligner que la gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau est plus que jamais une priorité incontournable, si l'on refuse que cette ressource rare devienne un des facteurs limitant le développement durable de nombreux pays dans le monde.

L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins est efficace, partout où il y a une réelle volonté politique de la mettre en place.

Cependant le retard pris devient inquiétant et une mobilisation sans précédent est indispensable pour que l'Humanité gagne la bataille de l'eau et prépare l'avenir....

Jean-François Donzier est Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin, ou RIOB.

